

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 21316  
Numéro SIREN : 841 959 190  
Nom ou dénomination : MARVAL

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt 41679

**MARVAL**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 27.706 euros  
Siège social : 62 rue Pierre Charron - 75008 Paris  
841 959 190 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EN DATE DU 7 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le sept janvier,

Les associés de la Société (les "**Associés**"),

à l'initiative du président de la Société (le "**Président**") et conformément aux dispositions statutaires et légales,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets des résolutions proposées aux Associés, et
- un exemplaire des statuts de la Société (les "**Statuts**"),

sur consultation du Président en date du 7 janvier 2022, ont voté par correspondance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Thibaut Manquin et de la société Krzentowski Finances de leurs fonctions de membre du comité d'administration de la Société et constatation de la démission de la société K&Co de ses fonctions de membre du comité stratégique de la Société ;
- Nomination de Monsieur Jean-Louis Tepper en qualité de membre du comité d'administration de la Société ;
- Nomination d'Allegrini Finance en qualité de membre du comité d'administration de la Société ;
- Nomination de Monsieur Daniel Conte en qualité de membre du comité d'administration de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les formulaires de vote reçus dans un délai de 5 jours à compter de la réception par les Associés de la consultation adressée par le Président (conformément à l'article 23 des Statuts), permettent de constater que les Associés ayant participé à cette consultation par correspondance détiennent ensemble 27.706 actions ayant des droits de vote, soit 100% des actions émises.

\*       \*

\*

**PREMIERE RESOLUTION**

*(Constatation de la démission de Monsieur Thibault Manquin et de la société Krzentowski Finances de leurs fonctions de membre du comité d'administration de la Société et constatation de la démission de la société K&Co de ses fonctions de membre du comité stratégique de la Société)*

Les associés de la Société (les "**Associés**"),

**constatent** la démission de Monsieur Thibault Manquin et de la société Krzentowski Finances de leurs fonctions de membre du comité d'administration de la Société,

**constatent** en outre la démission de la société K&Co, société civile dont le siège social est situé 154 rue Perronet – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 410 332 R.C.S. Nanterre, de ses fonctions de membre du comité stratégique de la Société,

**prennent acte** que la démission de Monsieur Thibault Manquin et de la société K&Co est effective à la date des présentes et que la démission de la société Krzentowski Finances sera effective à l'issue des présentes décisions.

**Cette résolution mise aux voix a recueilli, selon les bulletins de vote par correspondance reçus :**

**27.706 voix "pour" :** 100% (Grégory Benac (4.914 voix), Jean-Louis Tepper (1.323 voix), Daniel Conte (1.224 voix), Consev Holding (192 voix), Ekita (1.386 voix), K&Co (1386 voix), Niel Participations (796 voix), Maarten Scholten (576 voix), Martijn Kleijwegt (576 voix), Benikita (2.956 voix), Thibault Manquin (164 voix), Allegrini Finance (6.217 voix), Damien Dupouy (1.224 voix), Financière Saint James (1.705 voix), Eric Cicero (1.111 voix), Krzentowski Finances (1.956 voix)),  
**0 voix "contre",**  
**0 "abstentions",**  
**en conséquence est adoptée.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Nomination de Monsieur Jean-Louis Tepper en qualité de membre du comité d'administration de la Société)*

Les Associés,

sur proposition des Associés suivants :

- Monsieur Jean-Louis Tepper ;
- Monsieur Thibault Manquin ;
- Ekita, société civile dont le siège social est situé 38 boulevard d'Argenson – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 369 322 R.C.S. Nanterre ; et
- K&Co, société civile dont le siège social est situé 154 rue Perronet – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 410 332 R.C.S. Nanterre,

**nomment** pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue des décisions collectives des associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024, et à effet immédiat, renouvelable sans limitation :

Monsieur Jean-Louis Tepper,

en qualité de membre du comité d'administration de la Société (le "**Comité d'Administration**"), et

**prennent acte** qu'il disposera, conformément à l'article 18 des statuts de la Société (les "**Statuts**") en sa qualité de membre du Comité d'Administration, d'un nombre de droits de vote proportionnel au nombre d'actions détenues, directement ou indirectement, par les Associés ayant proposé sa nomination par rapport au nombre total d'actions de la Société.

**Cette résolution mise aux voix a recueilli, selon les bulletins de vote par correspondance reçus :**

**27.706 voix "pour" : 100%** (Grégory Benac (4.914 voix), Jean-Louis Tepper (1.323 voix), Daniel Conte (1.224 voix), Consev Holding (192 voix), Ekita (1.386 voix), K&Co (1386 voix), Niel Participations (796 voix), Maarten Scholten (576 voix), Martijn Kleijwegt (576 voix), Benikita (2.956 voix), Thibault Manquin (164 voix), Allegrini Finance (6.217 voix), Damien Dupouy (1.224 voix), Financière Saint James (1.705 voix), Eric Cicero (1.111 voix), Krzentowski Finances (1.956 voix)),  
**0 voix "contre",**  
**0 "abstentions",**  
**en conséquence est adoptée.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Nomination d'Allegrini Finance en qualité de membre du comité d'administration de la Société)*

Les Associés,

sur proposition des Associés suivants :

- Monsieur Damien Dupouy ;
- Monsieur Eric Cicero ;
- Krzentowski Finances, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 11, rue de Solférino, 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 490 169 455 R.C.S. Paris ;
- Allegrini Finance, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 57, rue Pierre Charron, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 838 548 055 R.C.S. Paris ; et
- Financière Saint James, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8, place Vendôme, 75001 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 482 879 186 R.C.S. Paris,

**nomment** pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue des décisions collectives des associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024, et à effet immédiat, renouvelable sans limitation :

Allegrini Finance,

en qualité de membre du Comité d'Administration, et

**prennent acte** qu'elle disposera, conformément à l'article 18 des Statuts, en sa qualité de membre du Comité d'Administration, d'un nombre de droits de vote proportionnel au nombre d'actions détenues, directement ou indirectement, par les Associés ayant proposé sa nomination par rapport au nombre total d'actions de la Société.

**Cette résolution mise aux voix a recueilli, selon les bulletins de vote par correspondance reçus :**

**12.213 voix "pour" : 44,08%** (Allegrini Finance (6.217 voix), Damien Dupouy (1.224 voix), Financière Saint James (1.705 voix), Eric Cicero (1.111 voix), Krzentowski Finances (1.956 voix)),  
**15.493 voix "contre" : 55,92%** (Grégory Benac (4.914 voix), Jean-Louis Tepper (1.323 voix), Daniel Conte (1.224 voix), Consev Holding (192 voix), Ekita (1.386 voix), K&Co (1386 voix), Niel Participations (796 voix), Maarten Scholten (576 voix), Martijn Kleijwegt (576 voix), Benikita (2.956 voix), Thibault Manquin (164 voix)),  
**0 "abstentions",**  
**en conséquence est rejetée.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Nomination de Monsieur Daniel Conte en qualité de membre du comité d'administration de la Société)*

Les Associés,

sur proposition des Associés suivants :

- Monsieur Daniel Conte ; et
- Consev Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 5, rue Suger 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 420 799 R.C.S. Paris,

**nomment** pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue des décisions collectives des associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024, et à effet immédiat, renouvelable sans limitation :

Monsieur Daniel Conte,

en qualité de membre du Comité d'Administration, et

**prennent acte** qu'il disposera, conformément à l'article 18 des Statuts en sa qualité de membre du Comité d'Administration, d'un nombre de droits de vote proportionnel au nombre d'actions détenues, directement ou indirectement, par les Associés ayant proposé sa nomination par rapport au nombre total d'actions de la Société.

**Cette résolution mise aux voix a recueilli, selon les bulletins de vote par correspondance reçus :**

**27.706 voix "pour" :** 100% (Grégory Benac (4.914 voix), Jean-Louis Tepper (1.323 voix), Daniel Conte (1.224 voix), Consev Holding (192 voix), Ekita (1.386 voix), K&Co (1386 voix), Niel Participations (796 voix), Maarten Scholten (576 voix), Martijn Kleijwegt (576 voix), Benikita (2.956 voix), Thibault Manquin (164 voix), Allegrini Finance (6.217 voix), Damien Dupouy (1.224 voix), Financière Saint James (1.705 voix), Eric Cicero (1.111 voix), Krzentowski Finances (1.956 voix)),

**0 voix "contre",**

**0 "abstentions",**

**en conséquence est adoptée.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

Les Associés,

**confèrent** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution mise aux voix a recueilli, selon les bulletins de vote par correspondance reçus :**

**27.706 voix "pour" :** 100% (Grégory Benac (4.914 voix), Jean-Louis Tepper (1.323 voix), Daniel Conte (1.224 voix), Consev Holding (192 voix), Ekita (1.386 voix), K&Co (1386 voix), Niel Participations (796 voix), Maarten Scholten (576 voix), Martijn Kleijwegt (576 voix), Benikita (2.956 voix), Thibault Manquin (164 voix), Allegrini Finance (6.217 voix), Damien Dupouy (1.224 voix), Financière Saint James (1.705 voix), Eric Cicero (1.111 voix), Krzentowski Finances (1.956 voix)),

**0 voix "contre",**

**0 "abstentions",**

**en conséquence est adoptée.**

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.



---

**Grégory Benac**  
Le Président